

ASV : Unanimité des professions contre l'avenant conventionnel sur la cotisation d'ajustement

Les organisations représentatives des cinq professions affiliées à la CARPIMKO ont reçu un projet d'avenant conventionnel pour mettre en place la nouvelle cotisation d'ajustement de l'Avantage Social Vieillesse (ASV).

A l'unanimité, les 10 syndicats représentatifs de ces 5 professions refusent de signer un tel avenant compte tenu qu'ils ont engagé un recours en Conseil d'Etat contre la réforme du système ASV qui a été faite sans concertation.

A l'unanimité, ils exigent la tenue d'une réunion commune dans les plus brefs délais avec Mr Frédéric Van Roekeghem, directeur général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Les dix organisations signataires : Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), L'Union (OK-SNMKR), Convergence Infirmière (CI), Fédération Nationale des Infirmiers (FNI), Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), Fédération Nationale des Podologues (FNP), Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux (ONSIL), Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO), Syndicat National des Infirmières et des Infirmiers Libéraux (SNIIL)